

# Bouqu'info

[www.boultsursuipe.fr](http://www.boultsursuipe.fr)



## Le mot du maire

Les deux mois d'été marquent toujours une pause pour chacune et chacun d'entre nous. C'est la période de l'année où nous prenons le temps de faire le point avant une rentrée toujours très occupée à tous les niveaux.

Malgré cette pause, un suivi méticuleux des travaux des locaux techniques a pu nous permettre de déceler quelques anomalies. Aussitôt prévenue, l'entreprise très réactive a remédié à ces problématiques. Le bâtiment sera livré à temps.

Dans le dernier bouqu'info, j'avais proposé pour ceux qui le pouvaient, d'embellir notre village, par une tonte sur le trottoir, par un balayage des caniveaux ou bien encore par un fleurissement de leur devanture. Cet appel à votre bienveillance a été entendu, un grand merci à toutes ces bonnes âmes que j'ai pu croiser ces derniers mois.

Un grand merci également aux 2 donateurs de la commune, l'un pour de la décoration communale l'autre pour un orgue. Merci à vous et bonne rentrée à tous.

Laurent Combe

## Agenda

- 23 septembre : parcours-découverte du patrimoine du village à 14h30.
- 6 octobre : marché gourmand
- 15 octobre : Un dimanche à la chasse
- 20 octobre : soirée jeux de société à 20h30
- 26/27/28 octobre : bourse à la puériculture
- 31 octobre : Halloween
- 3 novembre : marché gourmand
- 17 novembre : soirée jeux de société à 20h30
- 18 novembre : loto
- 1<sup>er</sup> décembre : marché gourmand
- 15 décembre : soirée jeux de société à 20h30

## Ils envahissent nos routes !



**Effectifs scolaire** : Pour cette nouvelle rentrée scolaire 2017, nous avons accueilli 116 élèves en primaire et 67 élèves en maternelle.

**Bulletin cantonal** : le dernier bulletin cantonal est disponible en mairie.



**Fermetures exceptionnelles** du secrétariat de mairie les mardi 26 septembre, lundi 20 et mardi 21 novembre



## Etat civil



### Naissances

Noah Maël Damien DELETTRE né le 19/05/2017  
Inaya Augustine Espérance MOHLER née le 08/06/2017  
Oscar Cédric CELINI né le 24/07/2017

### Mariages

Justine Géraldine Catherine BAK et Cédric Jérémy LECHTANSKI  
mariés le 01/07/2017  
Johnny Fabrice Jacky BRACQ et Livia Nadine PIERRET  
mariés le 16/09/2017

## Informations pratiques

### Crottes de chiens

La réglementation et le civisme obligeant les propriétaires de chiens à ramasser les déjections canines, la commune met à leur disposition gratuitement des CROTINETTES (sacs pour ramasser les déjections canines). Vous pouvez venir chercher les sacs aux horaires d'ouverture de la mairie ou nous contacter au : 03.26.03.30.55 ou [mairie.boultoursuippe@wanadoo.fr](mailto:mairie.boultoursuippe@wanadoo.fr)

Les sacs vous seront délivrés au trimestre.



### Recensement militaire

Recensement militaire pour les jeunes (garçons et filles) de 16 ans. Se présenter au secrétariat de mairie muni du livret de famille et de sa pièce d'identité.

### Carte nationale d'identité (CNI)

Nouvelle procédure depuis le 28 mars 2017. Seules les mairies équipées du dispositif de recueil pour les passeports sont habilitées à recevoir les formulaires de demande. Vous trouverez la liste des mairies concernées et le déroulé de la démarche au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune : [www.boultoursuippe.fr](http://www.boultoursuippe.fr).

**Attention** : la mairie de Bazancourt reçoit les personnes sur rendez-vous uniquement (tél : 03 26 91 10 00)

*Pensez à vous inscrire !*



### Inscriptions sur la liste électorale

L'inscription sur les listes électorales est une démarche volontaire.

Pour cela deux solutions :

- Soit venir en mairie remplir le formulaire correspondant, muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Soit télécharger le formulaire sur internet et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec les justificatifs.

Aucune inscription ne se fait automatiquement sauf pour les jeunes de 18 ans.

Concrètement, une personne qui vient d'emménager dans la commune doit s'inscrire sur les listes pour pouvoir voter à Boult sur Suippe. De même, une personne qui est radiée de son ancien lieu de domicile, doit venir s'inscrire pour pouvoir voter sinon elle ne pourra plus voter nulle part.

Les citoyens non français, ressortissants de l'Union Européenne, peuvent s'inscrire sur les listes suivantes :

- celle relative à l'élection des représentants français au parlement européen
- celle relative aux élections municipales

2 formulaires distincts sont alors à compléter.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

**Les inscriptions se font généralement jusqu'au 31 décembre de chaque année.**

**ATTENTION EN 2017 ELLES SE FERONT JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2017.**

## INFO BOIS

Vous êtes nombreux à contacter la mairie pour les livraisons de bois sur palette.

Pour cette première année, notre fournisseur a pris un peu de retard dans la mise en place de la distribution, mais à ce jour, vous avez déjà dû être contactés pour déterminer une date de livraison avec lui. L'achat groupé permet des tarifs compétitifs, seulement si le camion est chargé au maximum, ce qui entraîne des livraisons également groupées et de ce fait, une flexibilité de distribution restreinte. Cela vous a peut-être contraint à accepter un créneau qui ne vous arrangeait pas pleinement.

Nous vous confirmons aussi que le bois devait être livré sur palette perdue. Suite à une mauvaise communication entre le fournisseur et la scierie, elles ont été conditionnées en caisse métallique (et récupérées par le fournisseur), contrairement à ce qui était initialement prévu.

Nous sommes navrés de ces désagréments. Mais rassurez-vous, le bois sera de bonne qualité (3 ans de séchage). Par ailleurs, il nous livre depuis plusieurs années du pellet, avec grande satisfaction.

Merci de votre compréhension.

## Environnement

Ensemble, préservons la rivière des déchets verts !

Tonte de pelouse, fauchage, taille de haies ou d'arbustes... Savez-vous que ces déchets «biodégradables» sont néfastes pour nos rivières ?

Nous vous informons que :

Le dépôt de déchets de toute nature sur les berges et dans la SUIPPE est **STRICTEMENT INTERDIT**.

Cela inclus les déchets verts, les résidus de taille de la végétation et de la tonte des pelouses.

L'accumulation de ces déchets étouffe la végétation en place, ce qui remet directement en cause la stabilité de la berge. De plus, cette pratique peut favoriser le développement d'espèces végétales indésirables et la dissémination d'espèces invasives. Emportés par les crues, les déchets verts peuvent recharger des embâcles ou en créer de nouveaux et entraver ainsi l'écoulement des eaux.

## Civisme



### **ABOIEMENTS INTEMPESTIFS D'UN CHIEN BRUYANT : QUE DIT LA LOI ?**

En France, la loi stipule que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son animal ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

En l'occurrence, c'est moins l'intensité ou la force des aboiements que leur répétition et leur durée, qu'ils soient diurnes ou nocturnes, qui sont pris en compte pour apprécier s'il y a ou non trouble du voisinage.

Ces nuisances sonores sont envisagées tant par la loi et la jurisprudence, mais aussi souvent par la réglementation préfectorale, comme pouvant constituer un trouble

anormal de voisinage.

**Code de la santé publique - Article R1334-31 : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».**

**Le bruit :** Rappel sur les horaires autorisés (arrêté 2006-08).

L'utilisation des tondeuses à gazon ou tout autre appareil thermique ou électrique est tolérée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## Monde associatif

### **Association « Les Boultrain »**

**Mardi 31 octobre 2017 :** venez nombreux pour participer au grand défilé Halloween. Petits et grands, sorcières, monstres, diables... seront les bienvenus à partir de 18 h 00 place de la mairie.

**Samedi 18 novembre 2017 :** pour clôturer une nouvelle fois cette belle année festive, les Boultrain organisent un grand loto avec de nombreux lots à gagner : ordinateur portable, tablette, robot ménager, sodastream, lots enfants...

Buvette et restauration sur place 10 euros les 4 cartons, pas de réservation, ouverture des portes à 19 h 00. Pour tous renseignements : [lesboultrain@gmail.com](mailto:lesboultrain@gmail.com) ou 06 49 98 47 47.

### **Association « A la croisée des jeux »**



L'automne approche. Mais, ne déprimez pas, nous vous proposons une fois par mois une soirée jeux de société gratuite dans les anciennes salles de classes rue Neuve (à gauche de la salle des fêtes) à partir de 20 h 30. Stratégie, gestion, casse-tête, jeux rigolos, jeux de cartes, jeux de dés, chaque 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, venez découvrir, redécouvrir ou partager des jeux de société modernes, en famille, entre amis ou même tout seul, il y aura forcément des jeux et des joueurs pour vous !

Bien que ça ne soit pas obligatoire, il est possible d'adhérer à l'association et de bénéficier de nombreux avantages supplémentaires. Le tarif de l'adhésion est de 30 euros par an. Une grande nouveauté cette année : dès le mois de septembre, les adhérents pourront mettre en dépôt-vente les jeux dont ils souhaitent se séparer. Ces jeux seront visibles lors des soirées et pourront être achetés par les participants (même ceux qui ne sont pas adhérents). Outre le fait d'emprunter des jeux gratuitement, nos adhérents pourront également profiter des commandes collectives de jeux de société à tarif très avantageux (25 % de réduction), la prochaine ayant lieu en novembre. Nous rappelons que lors de nos soirées jeux, les mineurs doivent venir accompagnés d'un adulte, que les jeux d'argent sont totalement exclus, tout comme la consommation d'alcool. N'hésitez pas à venir nous retrouver pour nos soirées jeux gratuites : Vendredi 15 septembre, Vendredi 20 octobre, Vendredi 17 novembre, Vendredi 15 décembre. Venez nombreux !

Pour tout renseignement : [croiseedesjeux@gmail.com](mailto:croiseedesjeux@gmail.com) / [www.facebook.com/croiseedesjeux/](http://www.facebook.com/croiseedesjeux/)

## **Association de Sauvegarde du Patrimoine**

L'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Boulton-sur-Suippe, organise un parcours-découverte du patrimoine du village, à pied : le samedi 23 Septembre 2017 à 14h30.  
Nous vous accueillerons place de la Mairie (prévoir 1h30 à 2h)

Contacts :

M et Mme Leclère Joël : 03.26.03.83.72

M et Mme Romagny Claude : 03.26.03.30.71

Ou : association.patrimoine@orange.fr

## **Association des parents d'élèves**

La cloche a sonné pour cette nouvelle rentrée 2017-2018 et pour l'APE !

L'Association des parents d'élèves de Boulton-sur-Suippe souhaite une très belle année scolaire à tous les enfants du village et plus particulièrement aux élèves de petite section qui découvrent notre école et aux élèves de CP qui débutent un nouveau cursus.

Les enfants bougent, bougeons avec eux !

### **Conseil du 30 juin 2017**

En l'absence de quorum, la séance a été reportée au 4 juillet.

### **Conseil du 04 juillet 2017**

## **Elections sénatoriales du 24 septembre 2017 : désignation des délégués**

Monsieur le Maire rappelle qu'auront lieu le 24 septembre 2017 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par le conseil municipal. La commune de Boulton sur Suippe doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Aussi, Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection. Deux listes sont candidates : "Avançons Ensemble" et "BVB".

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 19
- Blancs : 2
- Suffrages exprimés : 17

Après application du quotient électoral, la liste, " Avançons Ensemble " obtient 3 délégués (COMBE Laurent, ROUSSEL Nathalie, THIEBEAUX Christian) et 2 suppléants (RAACH Karen, FORTIER Jérôme).

La liste " BVB " obtient 2 délégués (MOURLON Marie-France, PREVOTEAUX Michel) et 1 suppléant (LECLERE Marie-Odile).

## **Tirage au sort des jurés en vue de la constitution du jury d'assises**

Le conseil procède au tirage au sort de 3 jurés d'assise, sur la liste électorale. Les personnes tirées au sort seront averties individuellement par courrier.

## **Indemnités de fonction des élus**

Le conseil, avec 19 voix pour, décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme suit :

- maire : 41 %
- 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint et 3<sup>ème</sup> adjoint : 16.50 %

## **Tarif des concessions cave-urnes**

Le conseil, avec 10 voix pour, 8 contre et 1 abstention fixe le prix desdites concessions à 125 €.

## **Dénomination des rues du lotissement des Frères Saint Denis**

Le conseil, avec 17 voix pour et 2 abstentions, décide de dénommer les rues du lotissement des Frères Saint Denis comme suit :

- rue Martin-Marie CHABAUD
- rue Pierre CHARLIER
- rue l'Abbé BLONDEL
- rue Jean-Paul DUCREUX
- impasse Pierre CHARLIER

**Commission communication** : Brunhoso C., Delville C., Fillion E., Fortier J., Marchand M., Mintoff F., Raach K.  
Illustration : Mintoff F.